



TOUS EN GREVE!

Le 05 décembre 2019

Notre organisation syndicale, la CGT-PJJ, s'associe au mouvement unitaire interprofessionnel et notamment à son appel à la grève reconductible à compter du 05 décembre 2019 à 00H00 (Comprenant les nuits en amont et aval)

En effet, nous déplorons **un climat social délétère** où toutes formes de contestations se heurtent à **une féroce répression** comme en témoigne la dernière manifestation nationale des sapeurs-pompiers mais également **les menaces gouvernementales de sanction** contre les cheminots faisant valoir leur légitime droit de retrait.

Aussi, nous déplorons une politique acquise aux **lois du marché et du profit**. Notre Président de la République mène une politique **dévastatrice** pour l'immense majorité des travailleurs. Les services publics et leurs agents sont aux premières loges de cette entreprise de **remise en cause des conquêtes sociales et démocratiques**. La CGT, avec d'autres, demeure déterminée à combattre cette politique antisociale et autoritaire.

La CGTPJJ s'associe au mouvement social et aux revendications de notre fédération :

- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique »
- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- La suppression du jour de carence en cas de Congé Maladie Ordinaire.
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Un inquiétant malaise institutionnel

La DPJJ n'est pas épargnée par ces **attaques**. Elle traverse une période critique suite à des décisions unilatérales qui conduisent à **des reculs sociaux et démocratiques de grandes ampleurs**. Ce qui était perçu comme une inquiétude se transforme aujourd'hui en un véritable malaise institutionnel qui touche l'ensemble des corps et fonctions. La confiance entre les personnels et leur administration est rompue, et comment il peut en être autrement :

Rappelons que le projet de la DPJJ sur la déclinaison de la loi « Transformation de la Fonction Publique » va bouleverser toute l'organisation de notre administration. La **fin de la représentation syndicale dans les CAP** (Mobilité/Avancement) génère dès à présent de fortes **inquiétudes** mais surtout de l'incompréhension auprès des collègues. Notre Ministère semble faire le choix d'aller plus loin que la loi alors que rien n'impose en matière de mobilité, par exemple, la généralisation du profilage à l'ensemble des postes.

Rappelons que la réforme statutaire de la filière socio-éducative menée à la hussarde, vendue comme un progrès auprès des collègues est vécue comme **un véritable déclassement social**. Les jours heureux sont aux oubliettes depuis longtemps déjà et les fins de mois difficiles sont devenues une réalité pour beaucoup de collègues.

Rappelons que la **création du corps des cadres éducatifs**, qui n'a recueilli aucun vote favorable lors du dernier CTM du 24 octobre 2019, est vécue par les personnels concernés comme **un mépris** de plus. Leur légitime colère, exprimée à l'ENPJJ le 04 octobre 2019 et les différentes actions en cours n'ont toujours pas trouvé d'écho. Pire, elles font parfois l'objet localement **d'intimidations et de menaces**, traduisant ainsi la conception qu'a notre administration du dialogue.

Rappelons que l'abrogation de l'ordonnance du 02 février 1945 au profit d'un code de la Justice pénale des mineurs ne répond pas aux **préoccupations des professionnels** et des jeunes concernés.

Rappelons que **l'incompétence de nos cadres dirigeants** a des conséquences directes sur les personnels. Après le recadrage du conseil d'État concernant le projet de décret des cadres éducatifs, après l'annulation de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel des éducateurs liée à la non prise en compte du décalage horaire des DOM/TOM, et maintenant l'annulation totale de ce même examen, qui avait été reporté au 28 novembre 2019, pour **négligence** concernant l'éligibilité de certains personnels, la confiance et la crédibilité des responsables de la DPJJ méritent une réflexion sur leur maintien sur poste.

Pour ces raisons, dans le champ de la DPJJ, la CGT-PJJ revendique :

- La démission de la Directrice de la PJJ, de son adjoint ainsi que de la DRH.
- L'ouverture des négociations sur la revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des corps.
- L'abandon du projet de décret des cadres éducatifs et l'ouverture des négociations sur un projet statutaire à la hauteur du niveau de responsabilité et d'expertise de ces futurs cadres de proximité.
- L'ouverture immédiate des négociations sur la revalorisation des indemnités de nuits/Jours fériés/ Astreinte.
- Ouvrir une réflexion globale sur la prise en compte de la pénibilité du travail depuis la suppression du service actif des éducateurs mais également depuis l'extinction du corps des ATE.
- La réouverture d'une phase de réflexion avec l'ensemble des organisations professionnelles concernant le futur code de la Justice Pénale des Mineurs.
- S'agissant de l'examen professionnel des éducateurs, nous maintenons notre revendication de reclasser directement et sans condition l'ensemble des agents « première classe » dans le nouveau grade d'éducateur principal. Nous rappelons que le principe du vivier 1^{ère} classe a été retenu par l'AC concernant l'avancement au choix à la CAP

MOBILISONS NOUS !

TOUS EN GREVE LE 5 DECEMBRE 2019